

MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 6

Convocation : 12/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé PAUCELLIER Maire de la Commune.

PRESENTS : M. Hervé PAUCELLIER, M. Philippe POLLET, Mme Madeline DOUA, M. Joël POLLET, M. Michaël DUVAL, Mme Christelle GREVIN.

ABSENT EXCUSE :

M. Romaric PAUCELLIER donne pouvoir à M. Michaël DUVAL.

Mme Béatrice DUMONTE donne pouvoir à M. Hervé PAUCELLIER

Mme Chantal FORGE donne pouvoir à M. Philippe POLLET

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation de la séance du 03 Avril 2025
- **Ordre de séance : 1.** Marche de l'église et menuiserie de l'autel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Madeline DOUA

APPROBATION DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2025

La séance du 03 Avril 2025 est approuvée à l'unanimité.

2025-13

1) MARCHE DE L'EGLISE ET MENUISERIE DE L'AUTEL

Marches de l'église

Toute l'enveloppe de l'étude de maçonnerie n'ayant pas été utilisée, l'architecte M. Legendre propose de faire passer le remplacement de la marche de l'église sur les subventions reçues.

Le maçon doit faire une étude sur les marches actuelles, car on ne peut pas changer par n'importe quelle pierre, selon la dureté, la porosité. Cela nécessite un savoir-faire particulier, demandant que les travaux soient effectués par des professionnels qualifiés.

Il y aurait un rajout de financement de 1400 euros de charge à la commune.

Nous allons consulter l'architecte pour savoir la méthodologie qui sera employée afin de ne pas toucher à l'enrobé de la rue.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Autels

Nous avons reçu le devis de Ateliers RD, il y a deux propositions :

Un premier devis à 5480€ HT avec la consolidation et la restauration picturale des deux autels.

Un deuxième devis à 8600 € HT avec l'ajout, en plus des travaux du premier devis, d'un dégagement des repeints pour mettre à jour la peinture initiale.

La première option est retenue par le Conseil Municipal à l'unanimité, un dossier pour demande de subvention sera monté.